



**Bürgisser Nicolas, Bonny David**

Le directeur de la DEEF veut-il « changer une équipe qui gagne pour le Canton de Fribourg » ? : seconde mi-temps

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 20.02.24

**Dépôt**

Le 30 janvier dernier, le Conseil d'Etat a délivré sa réponse à la question 2023-GC-295 relative aux Offices régionaux de placement (ci-après : ORP) du Canton de Fribourg. Ils sont aujourd'hui répartis dans chaque district, c'est-à-dire à Estavayer-le-Lac, Romont, Bulle, Morat, Fribourg, Guin et Châtel-Saint-Denis.

Cette réponse mentionne un projet d'étude en cours au sein de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), inscrit au programme gouvernemental 2022-2026 du Conseil d'Etat. Il est en effet expliqué, au point 4.1.3 du programme de législature 2022-2026, qu'il est possible d'imaginer (!) un office régional de placement différent et qu'un tel projet doit être conçu et développé avec un soutien politique adéquat.

Mais l'« imagination » d'un projet ne signifie pas forcément sa réalisation. De plus, le politique, conscient des conséquences négatives autant pour les aspects pratiques que financiers, se montre très réticent et perplexe quant à un regroupement des ORP et ne le soutient pas.

Le 28 novembre 2023, le Service public de l'emploi (SPE) a transmis ses intentions au sujet d'un regroupement des ORP au Conseil d'Etat et un communiqué de presse a été diffusé le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Ce dernier mentionne que ce projet répond à l'objectif (imaginaire !) du Programme gouvernemental 2022-2026. Il s'agit pour « les ORP de se concentrer, en principe, sur trois sites au lieu des sept actuels ». Ni lieu d'implantation ni date de regroupement n'y est mentionné,

Aujourd'hui, au moment de la rédaction de cette nouvelle question, le taux de chômage dans le Canton de Fribourg est malheureusement en forte progression. Les perspectives ne sont pas très réjouissantes. En témoignent les futurs licenciements annoncés, par exemple par le géant de la grande distribution Migros ainsi que la fermeture du Garden Centre Schilliger à Matran. Ces pertes d'emploi auront forcément des répercussions dans les ORP.

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la forte progression du nombre de chômeurs dans le Canton de Fribourg et estime-t-il qu'une centralisation prochaine des ORP, qui répondent actuellement aux attentes de toutes et tous, est adéquate ?
2. Quelle est l'utilité de ce regroupement et fait-il sens ? Quelle est la plus-value générale d'une telle centralisation tant pour le Canton de Fribourg que pour les personnes bénéficiaires de l'assurance-chômage ?
3. Que coûte l'ensemble de la location des bureaux actuels et des futurs locaux ?
4. Est-il prévu de fermer l'ORP en Singine, à Estavayer-le-Lac ou à Châtel-St-Denis ? Pour un Singinois par exemple, ce sera le parcours du combattant pour se rendre dans un nouvel ORP, surtout s'il ne peut se rendre à Fribourg, lieu le plus proche de son domicile et le plus facile d'accès.

Dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> décembre 2023, il est mentionné que cette centralisation des activités des ORP répond aux changements numériques et de société (...). Dans sa réponse du 30 janvier 2024, le Conseil d'Etat écrit que les avancées technologiques dans le domaine de la numérisation permettent de réduire la présence physique des demandeurs d'emploi dans les ORP. Selon nous, la numérisation amènera des changements dans la manière de procéder des ORP, mais le contact en présentiel reste le meilleur moyen de soutenir les personnes bénéficiaires de l'assurance-chômage. Un service de proximité aux bénéficiaires mais aussi aux entreprises demeure, selon nous, le meilleur moyen de soutenir les personnes qui bénéficient de l'assurance-chômage. Ce service de proximité doit être une priorité du Service public de l'emploi.

Il est aussi à craindre que les personnes inscrites ne se présentent pas aux entretiens en raison de la distance à parcourir et du prix du déplacement et qu'elles soient, par conséquent, pénalisées par le biais d'une diminution des indemnités journalières, donc du revenu.

Malgré la volonté du Conseil d'Etat de centraliser les ORP et de privilégier la numérisation, en mars 2023, un plan d'action écrit pour les ORP du canton en mars 2023 mentionne que la tendance générale est de revenir aux entretiens présentiels. Il est aussi signalé qu'il y a trop d'entretiens réalisés par téléphone sans motif et que l'entretien présentiel reste le moyen le plus adéquat pour comprendre les freins et les atouts des demandeurs d'emploi, pour mettre en place un plan de réinsertion et un train de mesures du marché du travail adapté et pour fournir une qualité de prestation correcte.

5. Le Conseil d'Etat ne fait-il pas fausse route en remplaçant les entretiens en présentiel par une numérisation excessive et peu adéquate pour les prestations attendues des ORP ? Comment explique-t-il que, dans les ORP, l'information reçue dans le Plan d'action 2023 (déroulement de l'entretien et contrôle des mesures du marché du travail) préconise exactement l'inverse du but souhaité un an plus tard par le Conseil d'Etat, à savoir une volonté de travailler en présentiel avec des personnes bénéficiaires de l'assurance-chômage ?

—